



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Kenya

Question écrite n° 80448

Texte de la question

En ce mois de novembre 2005, le « non » vient de l'emporter au Kenya. En effet, les électeurs viennent de rejeter le projet de réforme constitutionnelle lors du référendum du 21 novembre 2005 qui était aussi considéré comme un test de popularité pour le Gouvernement, élu il y a trois ans sur la promesse de lutter contre la corruption notamment. Le président Mwai Kibaki a reconnu mardi que les électeurs avaient rejeté le projet de Constitution dont il était le premier promoteur et il s'est engagé à respecter le choix de la population. Le chef de l'État a ajouté que le pays n'était pas menacé de vide constitutionnel, la Constitution actuelle demeurant en vigueur. Néanmoins, bien que ce premier référendum ait été couronné de succès sur le plan démocratique, son résultat n'augure rien de bon concernant la stabilité future du Kenya. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet du dossier kenyan.

Texte de la réponse

Lors du référendum constitutionnel du 21 novembre 2005, les Kenyans ont rejeté à plus de 57 % le projet de Constitution qui leur était proposé. Même si aucun chiffre n'a été rendu public, il semble que le référendum se soit caractérisé par une forte participation. 11,6 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes et il a été fait état d'une forte affluence dans les bureaux de vote. Cette consultation est le signe tangible de la vitalité démocratique au Kenya. Le Président Kibaki a pris acte des résultats de ce scrutin dans une allocution à la nation le mardi 22 novembre. Il a reconnu la victoire du « non » et s'est engagé à respecter la décision populaire. Il a annoncé le lendemain la dissolution de son Gouvernement et la formation d'un nouveau cabinet dans un délai de deux semaines. Il avait, par ailleurs, déclaré avant la tenue du scrutin qu'une victoire du non ne remettrait pas en cause son mandat présidentiel. Si la nomination du gouvernement le 7 décembre dernier a été perturbée dès le lendemain par plusieurs refus de prise de fonction, trois ministres et dix-sept secrétaires d'État ayant refusé d'occuper leur poste faute d'avoir été consultés avant leur nomination, la situation s'est très vite rétablie dès le 14 décembre. Le Président Kibaki a réagi en annonçant la création de trois nouveaux ministères, à la tête desquels ont été nommés des dirigeants du parti Ford Kenya. Cette initiative a permis le ralliement du FORD-K et du NPK (National Party of Kenya), deux partis membres de la coalition NARC (National Alliance Rainbow Coalition), qui avaient permis l'accès à la présidence de Mwai Kibaki en 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80448

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11400

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2385